

Patrice Garant, *Précis de droit des administrations publiques*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 332 pages, ISBN 2-89451-048-9

Monique Ouellette, *Droit de la famille*, 3<sup>e</sup> édition, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 499 pages, ISBN 2-89400-062-6

William A. Schabas *Les infractions d'ordre sexuel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89073-979-1

Heather Charlap, Marie-Luce Fortier and Natacha Leclerc

Volume 27, Number 2, June 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035822ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035822ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Charlap, H., Fortier, M.-L. & Leclerc, N. (1996). Review of [Patrice Garant, *Précis de droit des administrations publiques*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 332 pages, ISBN 2-89451-048-9 / Monique Ouellette, *Droit de la famille*, 3<sup>e</sup> édition, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 499 pages, ISBN 2-89400-062-6 / William A. Schabas *Les infractions d'ordre sexuel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89073-979-1]. *Revue générale de droit*, 27(2), 297–301. <https://doi.org/10.7202/1035822ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Patrice GARANT, *Précis de droit des administrations publiques*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 332 pages, ISBN 2-89451-048-9.**

As our society becomes more complex and specialized, services offered by the public sector are becoming more prevalent. Citizens are no longer sitting idly by as important decisions and regulations made by these administrative institutions affect their daily lives. As such, the need to control and regulate these areas is increasing. It is within this context that Patrice Garant wrote the third edition of *Précis de droit des administrations publiques*. The author considers past jurisprudential developments in Administrative law while examining the current tendencies of the courts, in elaborating the principles and rules governing public administrations.

The cast of the public Administration is outlined in the first four chapters. The governmental Administration is introduced in the first chapter. The author describes the structure and status of the federal and provincial (Québec) Administrations, as well as the laws from which their powers are derived and which govern them.

The second chapter introduces the paragovernmental and infragovernmental Administration within federal and provincial jurisdiction. These are defined as "les organismes de niveau gouvernemental mais créés par la loi et investis par le législateur d'une mission et d'attributions propres [...] et les administrations locales ou régionales" (p. 25). The author also provides a non-exhaustive list of federal and provincial infragovernmental and paragovernmental administrations.

The administrative tribunals are next to make their appearance. The structure and organisation of the provincial and federal administrative tribunals, as well as the differences between them, are analyzed. One of the fundamental principles of Administrative law is the autonomy conferred upon administrative tribunals and the control exercised upon them in certain specific circumstances. This subject is introduced in chapter three, but is subse-

quently elaborated upon under different angles in chapters ten to thirteen.

The Crown corporations complete the cast of characters. Their genesis, status, and the supervision exercised upon them is the topic of this fourth chapter.

After introducing the main characters in the area of Administrative law, the author highlights the various administrative acts of the public Administration in chapters five through seven. A general overview of such acts is outlined in chapter five. The author approaches this chapter from a purely theoretical perspective and discusses decisions that have defined the extent of administrative acts.

The growing importance of delegated legislation is the topic of chapter six. The principles that regulatory activity is subjected to are outlined in great detail (p. 22) and specific cases are referred to. Chapter seven reviews the rules applied to the contracts passed by public authorities. The author presents the rules related to the formation of a contract and the execution of a contract in relation to the civil law and administrative law.

The exercise of control and supervision over administrative bodies is a book unto itself, however, in this work the author devotes six chapters (eight through thirteen) to the nature and exercise of such control. Administrative tutorship in relation to the provincial administration is the topic of chapter eight. The tutorships' principal powers are presented, as well as the characteristics of each power, and its effects on the autonomy that typifies decentralized corporations.

Chapter nine introduces the critics of the governmental administration (*i.e.* auditor-general, ombudsman) and describes the realm within which their control is exercised.

The existence of judicial control and the situations in which the superior courts will intervene to control the conduct of administrative institutions is addressed in chapters ten and eleven respectively. The principles governing the exercise of judicial control is examined within the framework of the limits imposed by the legislator in the form of privative

clauses. As well, judicial control related to jurisdictional and intrajurisdictional errors of law or fact are dealt with in light of various jurisprudential tendencies regarding the intervention of superior courts.

A study of the principles governing administrative bodies would be incomplete without reference to the principles of natural justice. Chapter twelve confronts the duties imposed upon the administrative institutions under the influence of the *Charte canadienne des droits et libertés*, the *Déclaration canadienne des droits*, and the *Charte des droits et libertés de la personne*.

Chapter thirteen offers conditions under which acts accomplished in pursuance of discretionary power may also be reproached.

After having examined the numerous avenues available for the exercise of judicial control upon administrative bodies, chapter fourteen details the role occupied by procedural aspects. The recourses implementing judicial control are examined within provincial and federal jurisdiction in the context of the *Code de procédure civile* and the *Loi sur la Cour fédérale*.

The author concludes this work with a chapter devoted to the civil liability of the public administration. Although its liability is largely assimilated to that of physical and moral persons of private law, there are some anomalies, particularly regarding immunities conferred upon various agents or sectors of the administration.

This book offers a general study of the rules and principles developed by the courts as applied to the public Administration. The author chronicles the various affinities of the courts at different periods in history and reveals the influence of the Charters in the relationship between the administration and the citizens affected by its decisions. For further study on this subject, the author refers the reader to a more comprehensive exposee of his work in *Droit administratif*, 3<sup>e</sup> éd., 1991-92, vol. 1, 2 et 3, also published by Les Éditions Yvon Blais Inc.

**Heather CHARLAP**  
Étudiante à la Faculté de  
droit de l'Université d'Ottawa

**Monique OUELLETTE, *Droit de la famille*, 3<sup>e</sup> édition, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 499 pages, ISBN 2-89400-062-6.**

Voici la troisième édition du volume *Droit de la famille*<sup>1</sup>, rédigé par la professeure Monique Ouellette, un des auteurs reconnus en droit de la famille. Cette nouvelle édition devenant nécessaire avec l'arrivée du nouveau *Code civil du Québec* et les changements en droit de la famille (par exemple la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale* et la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* dont nous traiterons un peu plus loin).

Comme dans les éditions précédentes, le plan général du volume contient trois titres principaux : *Formation de la famille*, *Organisation de la famille* et *Dislocation de la famille*. Les titres sont divisés en chapitres qui sont eux-mêmes subdivisés en sections et en paragraphes.

Dans le chapitre premier du titre I, Le mariage, à la section I, Les conditions de formation du mariage (pp. 12-40), l'auteure aborde les conditions de fond positives du mariage (telles que les conditions d'attitude physique et le consentement) ainsi que les conditions de fond négatives (comme dans le cas où le mariage antérieur n'aurait pas été dissous). Les conditions de célébration, qui sont en fait les conditions de forme du mariage, sont expliquées dans le paragraphe troisième. L'auteure termine en nous mentionnant le moyen de preuve du mariage (par l'acte de mariage) qui aurait perdu de son importance depuis la disparition du statut d'enfant illégitime.

La section II, Les sanctions de l'inobservation des conditions (pp. 40-54), porte sur l'opposition au mariage et sur sa nullité. L'auteure insiste en particulier sur le deuxième sujet en traitant de la demande en nullité qu'elle soit absolue ou relative, de ses effets et du mariage putatif pour les époux et les enfants.

Le chapitre deuxième, La filiation, contient trois sections. La première, La filiation par le sang (pp. 56-84), traite des preuves de la filiation et des actions qui y sont relatives. Par exemple, les moyens de preuve comme le titre et la possession d'état (en cas d'inexistence d'acte de naissance) sont expliqués.

1. Pour un aperçu de la première édition de ce volume, voir M. PRATTE dans (1986) 17 R.G.D. 649, concernant sa deuxième édition, voir (1992) 23 R.G.D. 307.

La section II, La procréation médicalement assistée (pp. 85-90), est brève mais très intéressante. L'auteur nous explique la nouvelle législation en vigueur sur le sujet et insiste sur le fait que le législateur ait voulu conserver la confidentialité des donneurs et interdire les contrats de « mère-porteuse ».

La section III s'intitule La filiation adoptive (pp. 91-126). L'auteur nous fait part des conditions relatives aux personnes (par exemple, la différence d'âge exigée entre l'adopté et l'adoptant) et aux consentements à l'adoption. Dans un second temps, on traite de la procédure applicable depuis la déclaration d'admissibilité à l'adoption jusqu'à son jugement. Par la suite, l'on aborde les effets de l'adoption et les problèmes particuliers que cela peut engendrer. Finalement, l'auteur nous explique brièvement ce qu'il en est de l'adoption internationale.

Le titre II est divisé en trois chapitres. Le chapitre premier, Les effets du mariage, se subdivise à son tour en quatre sections. La section I, Les droits et devoirs des époux (pp. 134-142), porte sur les droits et devoirs généraux que les époux doivent se donner, comme le respect, la fidélité, le secours et l'assistance, pour en nommer quelques-uns. Dans un second temps, l'auteur traite de l'administration de la famille et des mandats que les époux se donnent mutuellement comme celui de contracter pour les besoins familiaux.

La section II, La protection de la résidence familiale (pp. 143-164), porte sur la nature et définition de ce que sont la résidence, les meubles et les immeubles familiaux. On traite également des modalités de la déclaration de la résidence familiale et de la possibilité de demander à un juge de trancher en cas de désaccord entre les époux.

La section III s'intitule Le patrimoine familial (pp. 164-198). Dans un premier temps, l'auteur traite de la constitution du patrimoine familial (des biens qui y sont inclus ou exclus). L'auteur nous explique par la suite comment se fait le partage entre les époux en tenant compte de la valeur des biens et de d'autres éléments. Elle termine en nous expliquant l'exécution du partage et la possibilité de renonciation sous certaines conditions seulement.

La section IV, La prestation compensatoire (pp. 199-212) porte sur la nature de cette prestation (du fait qu'on ne peut y déroger), de sa constitutionnalité et des conditions

et critères qui s'y appliquent (l'apport, l'enrichissement, le lien de causalité et le fait que l'apport soit quantifiable et mesurable). La section se termine par le moment de la demande et des modalités de la prestation compensatoire, qui peut être exécutée au moment du divorce, de la séparation de corps, du décès ou autres.

Le chapitre II s'intitule Les effets de la filiation. La section I, L'autorité parentale (pp. 221-231) traite des droits et obligations de l'enfant tels que le droit à des soins médicaux et l'obligation de respect aux parents. Elle s'enchaîne avec l'obligation des parents d'exercer leur autorité parentale avec tous les devoirs qui en découlent comme ceux de garde, de surveillance, d'éducation et autres.

La section II, Le contrôle de l'autorité parentale (pp. 232-250) porte sur les cas où les parents ne sont plus en mesure d'exercer leur autorité parentale. En premier lieu, l'auteur nous mentionne la possibilité de demander au tribunal le retrait d'un ou plusieurs attributs de l'autorité parentale (la déchéance, le retrait d'un attribut ou seulement de l'exercice d'un attribut). L'auteur nous fait ensuite part du rôle important de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le chapitre III, L'obligation alimentaire, se subdivise en deux sections. La première, Les principes généraux de l'obligation alimentaire (pp. 251-278) met de la lumière sur ce que sont les aliments et sur le caractère de l'obligation alimentaire. On apprend par la suite, les moyens de paiement de la pension alimentaire ainsi que la possibilité de grever la créance alimentaire d'une sûreté.

La section II, Certains problèmes soulevés par l'obligation alimentaire (pp. 279-304), nous rappelle que le paiement de la pension alimentaire ne se fait pas toujours sans difficulté. L'auteur traite des arrérages et nous explique le problème particulier que pose le paiement de la pension alimentaire entre autres lorsque l'ex-époux ou l'enfant étudiant demeurent dépendants. Elle termine la section en abordant le sujet de la survie de l'obligation alimentaire même lors du décès du conjoint payeur et de l'union de fait qui a complètement été ignorée dans le nouveau *Code civil du Québec*.

Le titre II, La dislocation de la famille, aborde les problèmes actuels du droit de la famille. Le chapitre I porte sur La séparation de corps et le chapitre II sur Le divorce.

L'exposé commence par La cause de séparation (pp. 306-316) qui distingue les séparations entre les époux qui surviennent « avec cause » (comme dans les cas de séparation de fait ou de vie de couple qui devient intolérable) et celles qui sont le fruit d'un consentement réciproque.

La section II, La procédure (pp. 317-327), contient les principales étapes nécessaires afin d'entamer l'action en séparation. L'auteure traite donc de l'introduction de l'action en passant par les mesures conservatoires et provisoires pour arriver au déroulement de l'instance, au jugement et à l'exécution de ce dernier.

La section III, Les effets (pp. 328-336), porte sur les conséquences de la séparation de corps pour les conjoints et leurs enfants. L'auteure expose entre autres ce qu'il advient des biens appartenant aux époux et des donations en considération du mariage qui, quant à elles, restent valides. Une courte section est également prévue sur les effets de la séparation en droit international privé.

Le chapitre II, Le divorce, se subdivise en trois sections. La section I, La cause, les preuves, les fins de non-recevoir (pp. 339-358), nous explique quels sont les différents motifs pour invoquer le divorce (la séparation, l'adultère et la cruauté) et ce qu'ils nécessitent. Dans un deuxième temps, l'auteure nous fait part des fins de non-recevoir d'une demande de divorce comme la connivence et le pardon ainsi que de la possibilité donnée au juge de suspendre l'audition ou l'octroi du divorce pour un certain temps sans nécessairement en rejeter la demande.

La section II s'intitule La procédure (pp. 359-393). Dans un premier temps, l'auteure traite des procédures préliminaires au divorce comme le fait que les époux puissent demander le divorce conjointement depuis 1985 ou que l'avocat se doit de mentionner, selon la *Loi sur le divorce*, certains renseignements à l'époux qu'il représente. La deuxième partie de cette section explique le déroulement de l'action, de l'introduction au jugement.

Le jugement, les ordonnances, les effets, l'exécution (pp. 394-426) est le titre de la dernière section. Dans un premier temps, on apprend à quel moment le jugement devient exécutoire ainsi que les conditions pour faire appel à la Cour d'appel ou à la Cour suprême du Canada. Dans un deuxième temps, l'auteure aborde entre autres le sujet des ordonnances

alimentaires, de garde et d'accès, modificative et conditionnelle. L'auteure termine la section avec l'exécution des jugements et les moyens pouvant être pris contre l'ex-époux tels que l'hypothèque légale et les saisies. Finalement, elle traite brièvement des ententes comme la *Loi assurant l'application de l'entente sur l'entraide judiciaire entre la France et le Québec* au niveau international et la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* au niveau national.

Une conclusion suit le dernier chapitre en couvrant du matériel nouveau. Elle est en fait un extrait d'une conférence prononcée par l'auteure à l'occasion d'un Colloque international à Bruxelles en 1994 et porte sur deux lois sanctionnées mais non encore en vigueur : *La loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale* et *La loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*.

Finalement, bien que l'auteure adresse son ouvrage aux étudiants inscrits au baccalauréat en droit, nous croyons qu'il peut servir à un plus grand auditoire. Ainsi les praticiens qui œuvrent dans ce domaine voudront s'y référer et y trouveront des informations pertinentes et des distinctions intéressantes.

Enfin, ce volume se prête très bien à la recherche sur un point particulier. Il contient une table des matières détaillée d'une vingtaine de pages, une bibliographie d'ouvrages et d'articles, une table de la législation citée et une table analytique.

**Marie-Luce FORTIER**  
Étudiante à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**William A. SCHABAS** *Les infractions d'ordre sexuel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 378 pages, ISBN 2-89073-979-1.

Les infractions d'ordre sexuel ont subi de nombreux changements depuis les années 1968. Une grande réforme de ce droit a eu lieu dû à de nombreux facteurs tels la prise de position du législateur et des juges, la prise de conscience par la collectivité publique influencée par la révolution sexuelle et enfin, l'émergence du mouvement féministe. Ce mouvement a eu une influence importante sur la modification des visions de la population à l'égard des victimes d'infractions d'ordre sexuel, soit plus particulièrement les femmes et les enfants. D'ailleurs, ces changements n'ont pas uniquement eu lieu au niveau natio-

nal mais également au niveau international avec l'adoption de nombreuses conventions telles la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés* a entraîné la modification des règles du *Code criminel* pour permettre une meilleure protection des infractions d'ordre sexuel.

En introduction, l'auteur procède à une analyse des différentes étapes de réforme du droit des infractions d'ordre sexuel à partir des paroles de Saint Thomas d'Aquin relatives au viol jusqu'à l'adoption des différents lois et rapports. Cette analyse nous permet de voir le changement de mœurs à l'égard de certains crimes tels la décriminalisation d'actes comme la sodomie et la criminalisation de façon plus sévère d'actes comme l'abus sexuel des enfants. On voit également l'influence que chacune des étapes a eue sur la modification et l'évolution des infractions criminelles.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres qui traitent successivement des infractions, des moyens de défense, de la preuve, des procédures ainsi que de la sanction imposable. Le droit criminel étant un droit imprescriptible, l'auteur considère non seulement les infractions actuelles mais également les infractions qui ont déjà existé pour ainsi permettre de couvrir les infractions qui seraient dévoilées de façon tardive. Les poursuites tardives sont assez fréquentes au niveau de ce type d'infractions puisque la victime préfère souvent réprimer le secret de son abus sexuel, ayant peur de son agresseur et des stigmates se rattachant au crime.

Il faut également mentionner que l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que de nouvelles règles de preuve et de procédure ont souvent un effet rétroactif permettant la poursuite de crimes antérieurs à moins de mention contraire. Puisqu'il y a eu évolution des infractions d'ordre sexuel, l'auteur préfère diviser son étude en trois catégories dans lesquelles on retrouve tant les actes en vigueur que ceux qui ont été abrogés, ils sont : les actes sexuels violents, les actes sexuels prohibés ainsi que les comportements ayant un aspect sexuel. L'auteur fait donc une analyse très complète des infractions d'ordre criminel au Canada.

Par la suite, l'auteur s'attaque aux moyens de défense que l'on pourra invoquer en réponse à une accusation criminelle. Il

traite des moyens de défense propres aux infractions d'ordre sexuel : l'incapacité sexuelle fondée sur l'âge, le mariage, le consentement, la prescription et la contrainte; de plus, il parle brièvement de certains moyens généraux de défense, soit l'erreur de fait et l'intoxication volontaire. Son étude se concentre malheureusement surtout sur le cas du consentement et il ne glisse qu'un mot rapide sur la majorité des autres défenses.

L'admissibilité de la preuve a joué un rôle essentiel dans la répression des crimes d'ordre sexuel. En common law, les règles de preuve servaient plutôt à protéger l'accusé en limitant la recevabilité de la preuve. Cependant, depuis l'adoption de la Charte, cette tendance semble s'être inversée pour accorder une meilleure protection à la victime. Les règles de preuve sont applicables dès leur adoption et ont un effet rétroactif à partir de leur mise en vigueur. L'auteur examine les moyens de preuve suivants; la corroboration, la plainte spontanée, le passé sexuel de la victime, les faits similaires, l'expert, l'âge de l'enfant ainsi que le témoignage des enfants.

La poursuite des infractions d'ordre sexuel est généralement très contraignante tant au niveau de l'accusation que de la répression sociale. La procédure est donc importante pour éviter des abus à l'égard de l'accusé et de la victime, surtout au niveau de la vie privée.

Finalement, la dernière partie de l'ouvrage traite plus particulièrement de l'imposition de la peine. Puisqu'il n'y a pas de régime particulier qui vise les infractions d'ordre sexuel, l'auteur traite des sanctions qui sont visées à l'intérieur du droit pénal général. Son analyse se divise en trois sections soit la détermination de la peine (gravité objective et gravité subjective), la punition et le traitement des contrevenants ainsi que les délinquants dangereux.

Cet ouvrage est un excellent volume de base, mais qui ne fait que survoler la matière. L'auteur ne rentre jamais en profondeur dans les sujets qu'il aborde. Une autre chose semble agacer : la majorité de la jurisprudence traitée, surtout dans la dernière section, relève de la Cour d'appel du Québec alors qu'il existe une jurisprudence pertinente en Cour suprême et dans les autres provinces. Malgré ces lacunes, cet ouvrage est une bonne référence pour ceux qui veulent s'initier au droit en matière d'infractions sexuelles.

**Natacha LECLERC**  
Étudiante à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa